JEUNE ADC !

LA CGT REMET EN CAUSE TES BONIFICATIONS DE TRACTION !

Le 1er juillet 2011

UNE NOUVELLE ATTAQUE EN REGLE CONTRE LES JEUNES EMBAUCHES !

La **CGT** veut faire reconnaître le caractère illicite et donc annuler les nouvelles Bonifications attribuées aux Agents de Conduite embauchés depuis le 1er janvier 2009 et ASSIGNE LA **SNCF** AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE EN CITANT LA **FGAAC-CFDT** A COMPARAITRE !

LA CGT, IRRESPONSABLE !

RAPPEL DES FAITS

En 2007, le Gouvernement, dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux, annonçait la disparation de tous les systèmes de Bonifications.

Dans le cadre de son préavis de grève reconductible, la **FGAAC** a obtenu l'engagement de conserver le système existant et la mise en place d'un système équivalent pour les nouveaux embauchés à partir du 1er janvier 2009. Celui-ci consiste en la:

- ✓ **CRÉATION D'UN RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE COTISÉ À 100% PAR LA SNCF (4,6% DU SALAIRE MENSUEL LIQUIDABLE PAR AGENT, PLACÉ À 3% MINIMUM PAR AN, NET D'IMPÔTS),**

- ✓ **MISE EN PLACE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET). CHAQUE AGENT POUVANT ÉPARGNER 7 JOURS PAR AN ET ABONDÉ D'AUTANT PAR LA SNCF DURANT TOUTE SA CARRIÈRE.**

EN 2008, LA CGT, SUD ET LA CGC DENONÇAIENT DEJA CET ACCORD NEGOCIE PAR LA FGAAC !

Syndicat National Professionnel des Conducteurs de Trains

FGAAC-CFDT - 20 rue Lucien SAMPAIX - 75010 Paris

☎ 01 40 18 44 40 fgaac-cfdt@fgaac.org

JEUNE ADC !

Le Syndicat des ADC, pour tous les ADC !

AUJOURD'HUI, CE SONT LES NOUVELLES BONIFICATIONS ET LE CET QUE LA CGT VEUT METTRE A LA POUBELLE !!!

La mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour les nouveaux ADC a été le seul moyen de sauvegarder une reconnaissance du métier d'ADC face à l'agressivité du Gouvernement fraîchement nommé, ce dernier souhaitant faire à la SNCF la première grande réforme de son quinquennat.

Les jeunes ADC embauchés à partir de janvier 2009 bénéficient déjà de cette mesure et ont commencé à alimenter leur future pension dès leur premier jour de travail.

ADC, RÉVEILLEZ-VOUS, LA VÉRITÉ NE SE TROUVE PAS FORCÉMENT CHEZ CEUX QUI « PENSENT LA DÉTENIR » !!!

LE RISQUE POUR LES JEUNES ADC SI CETTE MESURE DEVENAIT CADUQUE :

Concernant le régime supplémentaire ==> ce sont plus de **300 EUROS PAR MOIS QUI S'ENVOLERONT** sur la **FUTURE PENSION** d'un agent ayant 25 années à la route !

Pour ce qui est du **CET**, ==> **ce sont 2 ANNEES** de plus **À TRAVAILLER**, pour un agent ayant mis **7 JOURS PAR AN** au **CET** !!!

Le plus stupide dans cette histoire qui ne serait pas drôle, **C'EST QU'ELLE OSE PARLER DE DOUBLE STATUT** (le seul statut à la SNCF étant le RH0001 !) et qu'avec cette attaque sans nom, il y aurait **DES AGENTS DE CONDUITE AVEC DES BONIFICATIONS** et d'autres

SANS RIEN ! MERCI QUI ?

VOULOIR FAIRE PERDRE DE L'ARGENT AUX CHEMINOTS PAR DOGME, PAR DEMAGOGIE ,PAR IDEOLOGIE, VOILA LE VRAI VISAGE DE CE SYNDICALISME SAUVAGE !

Demandez aux agents de conduite de la **RATP** ce qu'ils ont sauvegardé avec la CGT comme organisation syndicale majoritaire, suite à la réforme 2007 ==> **NADA** !!!

ILS SERAIENT CERTAINEMENT RAVIS DE POSSEDER UN TEL ACCORD D'ENTREPRISE !

LA FGAAC-CFDT, POUR LE RESPECT DES DIFFERENCES, POUR LE DROIT ET LA JUSTICE !

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !!!
WWW.FGAAC.ORG